

EXTRAIT DU REGISTRE  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LABEAUME  
-----

**Séance du 19 mai 2010**

L'an deux mil dix, le dix neuf mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Labeaume, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard MARRON, Maire

Etaient présents : Gérard MARRON, Monique ROMAN, Jean-Claude FIALON, Max REYNOUARD, Yvelyne SZYMCZAK, Christian IMBERT, Patrice FLAMBEAUX, Danielle THOULOZE, Pascal SARREMEJEANNE, Jean François MAIGRON, Anne Marie ALABERGERE, Catherine BREMOND  
Pouvoir : Evelyne LANNO (pouvoir à Gérard MARRON), Philippe GONTARD (pouvoir à Jean-Claude FIALON)

Excusés : Jocelyne DRIVOT

Secrétaire de séance : Monique ROMAN

**Objet : Réaménagement du carrefour de Peyroche sur la RD 208**

Pour des raisons de sécurité, la Commune envisage d'aménager le carrefour de Peyroche sur la RD 208. Le Maire présente à l'assemblée la proposition d'aménagement. Il rappelle également que le projet sera réalisé dans le cadre de la convention ATESAT par les services de la DDT après validation du service des routes du Conseil Général.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'aménagement du carrefour de Peyroche tel que présenté dans la proposition du projet,

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Et autorise le Maire à diligenter les procédures correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

The image shows several handwritten signatures in black ink. On the right side, there is a signature that reads 'Gérard MARRON' with 'CMB' written above it. To the left of this, there are several other signatures, some of which are more stylized and less legible. The signatures are arranged in a loose, horizontal line across the bottom of the page.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LABEAUME  
-----

**Séance du 19 mai 2010**

L'an deux mil dix, le dix neuf mai à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de Labeaume, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard MARRON, Maire  
Etaient présents : Gérard MARRON, Monique ROMAN, Jean-Claude FIALON, Max REYNOUARD, Yvelyne SZYMCZAK, Christian IMBERT, Patrice FLAMBEAUX, Danielle THOULOUBE, Pascal SARREMEJEANNE, Jean François MAIGRON, Anne Marie ALABERGERE, Catherine BREMOND  
Pouvoir : Evelyne LANNO (pouvoir à Gérard MARRON), Philippe GONTARD (pouvoir à Jean-Claude FIALON)  
Excusés : Jocelyne DRIVOT  
Secrétaire de séance : Monique ROMAN

**Objet : Enquête Publique en vue de la modification du tracé de la Voie Communale n°1 (lieu dit St Genest) portant classement des nouvelles parcelles dans le domaine public communal et déclassement des délaissés dans le domaine privé de la commune en vue de leur aliénation**

Le Maire expose à l'assemblée l'opération à réaliser concernant le projet de modification du tracé de la Voie Communale n°1 (lieu dit St Genest). Il explique qu'il est soumis à une enquête publique et en précise les modalités :

Enquête publique :

- portant sur le déclassement d'une portion de la Voie Communale n° 1
- portant sur son aliénation par voie de vente conformément à l'article L161-10 du code rural
- portant sur le nouveau classement de la nouvelle portion de la Voie Communale

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'opération à réaliser

Autorise le Maire à nommer un commissaire enquêteur

Et autorise le Maire à diligenter les procédures correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

  
Handwritten signatures of council members and the mayor. The text 'CM' and 'MARRON' is visible among the signatures.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LABEAUME  
-----

**Séance du 19 mai 2010**

L'an deux mil dix, le dix neuf mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Labeaume, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard MARRON, Maire

Etaient présents : Gérard MARRON, Monique ROMAN, Jean-Claude FIALON, Max REYNOUARD, Yvelyne SZYMCZAK, Christian IMBERT, Patrice FLAMBEAUX, Danielle THOULOZE, Pascal SARREMEJEANNE, Jean François MAIGRON, Anne Marie ALABERGERE, Catherine BREMOND  
Pouvoir : Evelyne LANNO (pouvoir à Gérard MARRON), Philippe GONTARD (pouvoir à Jean-Claude FIALON)

Excusés : Jocelyne DRIVOT

Secrétaire de séance : Monique ROMAN

**Objet : Mise à disposition d'un employé ESAT**

Le Maire propose à l'assemblée que suite au stage effectué par Monsieur Cyril THIRIET, employé de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), ce dernier soit mis à disposition par l'ESAT, suivant les conditions du contrat :

- 16h par semaine pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction
- Le lundi et vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 16h30
- Un samedi matin/2 en période estivale

Le coût de la prestation est indexé sur le smic, et réactualisé une fois par an soit 385,70 € ttc, et facturé à la Commune par l'établissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter pour la mise à disposition de Cyril THIRIET par l' ESAT :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row contains five signatures, and the bottom row contains four. The signatures are stylized and vary in length and complexity.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LABEAUME  
-----

**Séance du 19 mai 2010**

L'an deux mil dix, le dix neuf mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Labeaume, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard MARRON, Maire

Etaient présents : Gérard MARRON, Monique ROMAN, Jean-Claude FIALON, Max REYNOUARD, Yvelyne SZYMCZAK, Christian IMBERT, Patrice FLAMBEAUX, Danielle THOULOZE, Pascal SARREMEJEANNE, Jean François MAIGRON, Anne Marie ALABERGERE, Catherine BREMOND

Pouvoir : Evelyne LANNO (pouvoir à Gérard MARRON), Philippe GONTARD (pouvoir à Jean-Claude FIALON)

Excusés : Jocelyne DRIVOT

Secrétaire de séance : Monique ROMAN

**Objet : Enquête Publique en vue de la modification du tracé de la Voie Communale n°3 (lieu dit Ranc de Figère et la Lauze) portant classement des nouvelles parcelles dans le domaine public communal et déclassement des délaissés dans le domaine privé de la commune en vue de leur aliénation**

Le Maire expose à l'assemblée l'opération à réaliser concernant le projet de modification du tracé de la Voie Communale n°3 (lieu dit Ranc de Figère et la Lauze). Il explique qu'il est soumis à une enquête publique et en précise les modalités :

Enquête publique :

- portant sur le déclassement d'une portion de la Voie Communale n° 3
- portant sur son aliénation par voie de vente conformément à l'article L161-10 du code rural
- portant sur le nouveau classement de la nouvelle portion de la Voie Communale

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'opération à réaliser

Autorise le Maire à nommer un commissaire enquêteur

Et autorise le Maire à diligenter les procédures correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

The block contains several handwritten signatures in black ink. From left to right, there is a signature that appears to be 'Y', followed by 'Anne Marie Alabergere', a signature that looks like 'Jean-Claude Fialon', the acronym 'CMS', and a signature that appears to be 'Gérard MARRON'. Below these, there are more signatures, including one that looks like 'Catherine Bremond' and another that is less legible. The signatures are written in a cursive, flowing style.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LABEAUME  
-----

Séance du 19 mai 2010

L'an deux mil dix, le dix neuf mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Labeaume, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard MARRON, Maire

Etaient présents : Gérard MARRON, Monique ROMAN, Jean-Claude FIALON, Max REYNOUARD, Yvelyne SZYMGCZAK, Christian IMBERT, Patrice FLAMBEAUX, Danielle THOULOUBE, Pascal SARREMEJEANNE, Jean François MAIGRON, Anne Marie ALABERGÈRE, Catherine BREMOND

Pouvoir : Evelyne LANNO (pouvoir à Gérard MARRON), Philippe GONTARD (pouvoir à Jean-Claude FIALON)

Excusés : Jocelyne DRIVOT

Secrétaire de séance : Monique ROMAN

**Objet : recrutement d'un contrat unique d'insertion C.A.E. (droit privé)**

Le Maire informe l'assemblée :

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur non-marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions d'agent affecté au service administratif à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an à compter du 17 juin 2010

(6 mois minimum, 24 mois maximum renouvellements inclus - sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion »).

L'Etat prendra en charge 90 % (au minimum, 95 % au maximum) de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonérera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'agent affecté au service administratif à temps complet pour une durée d'un an et propose Mademoiselle Catherine GELLY pour accomplir cette tâche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire D.G.E.F.P. n°2009-43 du 02/12/2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de recruter Mademoiselle Catherine GELLY

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

à 14 voix pour

à 0 voix contre

à 0 abstention

Et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents s'y rapportant et dit que les crédits nécessaires seront pris sur le budget 2010.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

